

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 290

présenté par
M. Almont, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques
saisie pour avis

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La production guyanaise subit une forte concurrence des pays voisins, mais aussi des Antilles françaises, plus peuplées, et dont l'outil de production est plus développé. Le marché unique avec les Antilles augmente le déséquilibre dans les rapports, de même que la non mise à niveau des différentiels de l'octroi de mer. A ce titre l'ensemble des sociaux-professionnels guyanais demande la suppression de cette mesure qui risque de provoquer des faillites à très court terme.